

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-209
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement – rue
Benjamin Guérard*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame Yéliz BOZBAG;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Yéliz BOZBAG est autorisée à réserver une place de stationnement au 6 rue Benjamin Guérard le samedi 09 septembre 2023 de 13h00 à 20h00, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par la Mairie de Montbard et mise en place par Madame Yéliz BOZBAG qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Yéliz BOZBAG, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.